

Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

MIMIC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit phytopharmaceutique

Insecticide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Certis Europe B.V. - België/Belgique

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique N° de téléphone + 32 2 331 38 94 N° Fax + 32 2 331 38 60

e-mail info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@certiseurope.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 1; H410

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Tebufenozide 240 g/l (SC)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la	a substance	Indica	tions émentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Conce	ntration	%
1	N-tert-butyl-N'-(4-é	thylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide			
	112410-23-8 412-850-3 616-076-00-9	Aquatic Chronic 2; H411	>=	10,00 - < 25,00	% en poids
2	Alkylnaphtalènesu formaldéhyde	fonates de sodium, condensats de			
	- - -	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	<	2,50	% en poids
3	2- [2- (2- {2- [2- (11- éthoxy] éthanol	méthyldodécyloxy) éthoxy] éthoxy)			
	78330-21-9 616-609-5 -	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	<	2,50	% en poids
4	1,2-benzisothiazol-		cf. not	e bas de page (1)	
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	<	0,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
4	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	•	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Symptômes après contact avec la peau: peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); dérivés chlorés; Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle - cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Nettoyer soigneusement les surfaces contaminés.



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Matériau approprié PVC Matériau approprié néoprène

Matériau non approprié alcool polyvinylique

Divers



Densité

Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

First Heavisian Control	•		
Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
blanc			
Odeur			
sent le moisi			
рН			
Valeur		5,91	
Concentration		1	% solution aqueuse
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		100	°C
	<u> </u>		
Point de fusion/point de congélation	10	0	°C
Valeur	-10 -	0	°C
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	220	°C
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité		450	°C
Valeur		456	C
Propriétés comburantes			
non oxydant			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
I £1			
Inflammabilité Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur		4,0	*10-6 Pa
Température de référence		20	°C
Substance de référence	CAS: 112410-23-8	3	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur		1,067	
Remarque/s	Eau=1		
rtemarque/3	∟au−ı		



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

Donnée non disponible.

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	dispersible

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-	112410-23-8	412-850-3		
	diméthylbenzohydrazide				
log Pow		4,25			
Température de référence		25	°C		

Viscosité cinématique	
Valeur	388 cPs

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques; Oxydes d'azote (NOx); Isobutène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë				
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
DL50)	>	5000	mg/kg
Méthode		OCDE 401		-

Toxicité dermale aiguë				
N°	N° Nom du produit			
1	MIMIC			
DL5	0	>	5000	mg/kg
Méth	node	OCDE 402		•

Toxicité aiguë par inhalation				
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
CL 50 > 2,7 mg/l				
Durée d'exposition 4 h			h	



Nom commercial : MIMIC Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard
Méthode	OCDE 403

Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (concentration testable la plus élevée, pas de

mortalité).

_				
Cor	Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
Esp	èces	lapin		
Méth	node	OCDE 404		
Éval	luation	Non irritant		

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
Espe	èces	lapin	
Méth	hode	OCDE 405	
Éval	luation	Non irritant	

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
Voie d'exposition Peau		Peau	
Éval	uation	non sensibilisant	

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
		ne sont pas remplis.		

Tox	Toxicité pour la reproduction			
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Can	Cancérogénicité			
N°	Nom du produit			
1	MIMIC			
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		
		ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-		112410-23-8		412-850-3		
	diméthylbenzohydrazide						
NOA	\EL			5	mg/kg bw/d		
Duré	ée d'exposition			2	année(s)		
Espe	èces	rat (mâle)					
Soul	rce	Fabricant					

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxi	Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	Nom du produit				
1	MIMIC				
CL5	0	>	100	mg/l	
Durée d'exposition			96	h	
Espe	èces	truite arc-en-ciel			

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	Nom du produit				
1	MIMIC				
CE5	CE50 > 100 mg/l			mg/l	
Duré	e d'exposition		48	h	
Espèces		Daphnia magna			

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)				
N°	Nom du produit				
1	MIMIC				
NOE	NOEC 0,032 mg/l				
Durée d'exposition			21	jour(s)	

Toxi	Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	Nom du produit				
1	MIMIC				
ErC5	ErC50 > 95 mg/l				
Duré	Durée d'exposition 72 h				
Espè	Espèces Pseudokirchneriella subcapitata				

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible	

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biod	Biodégradabilité				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5- diméthylbenzohydrazide	112410-23-8		412-850-3	
	dillietriyiberizoriyurazide				
Valeur			1	%	
Durée			28	jour(s)	
Méthode		OCDE 301 C		• ,	
Source		Fabricant			
Évaluation		Difficilement biodégradable			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-		112410-23-8		412-850-3	
	diméthylbenzohydrazide					
FBC		42	-	70		
Espèces		poisson				
Source		Fabricant				

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	N° Dénomination de la substance N° CAS N° CE			
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-	112410-23-8	412-850-3	
	diméthylbenzohydrazide			



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

log Pow	4,25
Température de référence	25 °C

12.4 Mobilité dans le sol

Mob	Mobilité dans le sol				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-	112410-23-8	412-850-3		
	diméthylbenzohydrazide				
log Koc		2,7	57		
Source		Fabricant			

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas
	vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autro	infore	mations
AIIIFAS	Iniori	nanons

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe Code de classification M6 Groupe d'emballage Ш N° d'identification de danger 90 Numéro ONU UN3082

Nom technique MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A.

Sources de danger N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide

Code de restriction en tunnels

Étiquette

Marque "matière dangereuse Signe conventionnel "poisson et arbre" pour l'environnement"

14.2 Transport IMDG

Classe Groupe d'emballage Ш UN3082 Numéro ONU

Nom et description ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Sources de danger N-tert-butyl-N'-(4-ethylbenzoyl)-3,5-dimethylbenzohydrazide F-A, S-F

EmS Étiquettes 9



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6. établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5. établi le: 05.08.2020 Région: BE

Marque "matière dangereuse

pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 9 Groupe d'emballage Ш UN3082 Numéro ONU

Nom et description Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Sources de danger N-tert-butyl-N'-(4-ethylbenzoyl)-3,5-dimethylbenzohydrazide

Étiquettes

Marque "matière dangereuse

Signe conventionnel "poisson et arbre" pour l'environnement"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants., le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3 1907/2006

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°	
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75	

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E1

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:



Code produit: NI 023 C0086/BE

Version actuelle: 1.1.6, établi le: 05.05.2022 Version remplacée: 1.1.5, établi le: 05.08.2020 Région: BE

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

П3UZ	Noch en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753679